



**COMMISSION NATIONALE
DES MARCHÉS PUBLICS**

— ○ ○ —
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

RAPPORT ANNUEL

2023



sgg@presidence.dj



marchespublics.gouv.dj



+253 21 31 00 54



Présidence de la République de Djibouti

TABLE DES MATIERES

EDITORIAL	7
INTRODUCTION	10
PARTIE I : ÉTENDUE ET APPROCHE DE LA RÉFORME DU SYSTÈME DES MARCHÉS PUBLICS.....	12
I. MESURES D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE	13
I.1. MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DES DOSSIERS D'APPELS D'OFFRES ET DE SUIVI DES CONTRATS	14
I.2. RÉDUCTION DU DÉLAI DE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE MARCHÉS PUBLICS	14
I.3. RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DU SECRETARIAT TECHNIQUE.....	15
I.4. PÉRENNISATION DU SYSTÈME DE PRODUCTION DES STATISTIQUES MENSUELLES DES MARCHÉS PUBLICS.....	16
I.5. PROMOTION DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT : DÉFINITION DE LA CNMP.....	16
I.6. APPLICATION DU PRINCIPE DE PRÉFÉRENCE NATIONALE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE	17
II. DEMATÉRIALISATION DU SYSTÈME DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS.	19
II.1. LANCEMENT OFFICIEL DU PORTAIL ÉLECTRONIQUE DES MARCHÉS PUBLICS	20
II.2. ACCÈS À L'INFORMATION RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS : UN GAGE DE TRANSPARENCE	20
II.3. MISE EN PLACE D'UN PLAN DE FORMATION RELATIVE À L'UTILISATION DES FONCTIONNALITÉS DU PORTAIL ÉLECTRONIQUES DES MARCHÉS PUBLICS	21
II.4. ÉLABORATION D'UN GUIDE D'UTILISATION DU PORTAIL ÉLECTRONIQUE DES MARCHÉS PUBLICS.....	21
PARTIE II : LES PARTENARIATS.....	22
I. MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA FONCTION DE PASSATION DES MARCHÉS	22
PARTIE III : PARTICIPATION AUX RENCONTRES INTERNATIONALES.....	23
I. TROISIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE DU RACOP SUR LES MARCHÉS PUBLICS	23
II. 15ÈME FORUM DES MARCHÉS PUBLICS AU BURUNDI.....	25
III. PARTICIPATION À L'OUVERTURE ET À L'ÉVALUATION DE L'APPEL D'OFFRES RELATIF À L'ACCORD BILATÉRAL ENTRE LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI ET L'ÉTHIOPIE	27
PARTIE IV : LES MARCHÉS PUBLICS ET LA PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS SOCIAUX ET HUMAINS	28
I. NOUVELLE VERSION D'ATTESTATION GÉNÉRALE ET IMPACT DE LA COMMANDE PUBLIQUE SUR L'EMPLOI	28
II. LES MARCHÉS PUBLICS, LES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DES PERSONNES À BESOINS SPÉCIAUX.....	29

<u>PARTIE V : DONNEES STATISTIQUES RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS DE 2023.....</u>	<u>31</u>
I. VENTILATION DES MARCHES PAR ADMINISTRATION CONTRACTANTE.....	32
II. VENTILATION DES MARCHES PAR NATURE	34
III. VENTILATION DES MARCHES PAR MODE DE PASSATION	36
IV. VENTILATION DES MARCHES PUBLICS PAR SOURCE DE FINANCEMENT.....	37
V. VENTILATION DES MARCHES PAR STATUT DES ATTRIBUTAIRES	39
VI. STATUTS DES BAILLEURS.....	41
<u>PARTIE VI : PERSPECTIVES DE REFORMES DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS « LES NOUVEAUX DEFIS »</u>	<u>42</u>
<u>ANNEXES</u>	<u>44</u>
I. ANNEXE 1 : REPARTITION DES MARCHES PAR INSTITUTIONS, PAR MODE DE PASSATION, PAR NATURE ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT.....	45
II. ANNEXE 2 : LISTE DES ATTRIBUTAIRES	50

TABLEAUX

<i>TABLEAU 1 : REPARTITION DES MARCHES PAR INSTITUTION</i>	33
<i>TABLEAU 2 : REPARTITION DES MARCHES PAR NATURE</i>	34
<i>TABLEAU 3 : REPARTITION DES MARCHES PAR MODE DE PASSATION</i>	36
<i>TABLEAU 4 : REPARTITION DES MARCHES PAR SOURCE DE FINANCEMENT</i>	37
<i>TABLEAU 5 : REPARTITION DES MARCHES PAR NATIONALITE DES ATTRIBUTAIRES</i>	39

FIGURES

<i>FIGURE 1 : REPARTITION DES MARCHES PAR NATURE, VENTILATION PAR NOMBRE DE MARCHES</i>	<i>34</i>
<i>FIGURE 2 : REPARTITION DES MARCHES PAR NATURE, VENTILATION PAR MONTANT DES MARCHES.....</i>	<i>35</i>
<i>FIGURE 3 : REPARTITION DES MARCHES PAR SOURCE DE FINANCEMENT, VENTILATION PAR NOMBRE DE MARCHES.....</i>	<i>37</i>
<i>FIGURE 4 : REPARTITION DES MARCHES PAR SOURCE DE FINANCEMENT, VENTILATION PAR MONTANT DE MARCHES.....</i>	<i>38</i>
<i>FIGURE 5 : REPARTITION DES MARCHES PAR NATIONALITE DES ATTRIBUTAIRES, VENTILATION PAR NOMBRE DE MARCHES.....</i>	<i>39</i>
<i>FIGURE 6 : REPARTITION DES MARCHES PAR NATIONALITE DES ATTRIBUTAIRES, VENTILATION PAR MONTANT DE MARCHES</i>	<i>40</i>

ABREVIATIONS ET SIGLES

ADDS :	Agence Djiboutienne de Développement Social
ADR :	Agence Djiboutienne des Routes
AFD :	Agence Française de Développement
ANSIE :	Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'État
ANPH :	Agence Nationale des Personnes Handicapées
ARULOS :	Agence de Réhabilitation Urbaine et du Logement Social
BAD :	Banque Africaine de Développement
BID :	Banque Islamique de Développement
BM :	Banque Mondiale
CLE :	Centre de Leadership
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
EDD :	Électricité De Djibouti
FADES :	Fonds Arabe de Développement Économique et Sociale
FIDA :	Fonds International de Développement Agricole
FSD :	Fonds Saoudien pour le Développement
KFW :	Fonds Allemand
MAEPE-RH :	Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques
MASS :	Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités
MEFI :	Ministère de l'Économie des Finances, chargé de l'Industrie
MENFOP :	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MENSUR :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
M.SANTE :	Ministère de la Santé
ONEAD :	Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti
ODDEG :	Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique

EDITORIAL



M. Almis Mohamed Abdillahi
Secrétaire Général du Gouvernement
Président de la CNMP

Il est indéniable que les marchés publics jouent un rôle crucial dans le tissu économique de Djibouti, contribuant directement à stimuler le commerce, à favoriser la croissance économique, et à influencer le PIB ainsi que le niveau de prospérité de notre nation.

Ainsi, et pour la troisième année consécutive, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) publie son rapport d'activités de 2023, marquant ainsi une nouvelle étape dans son engagement en faveur de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des marchés publics à Djibouti.

À l'instar de l'année précédente, le rapport 2023 témoigne de notre engagement continu en faveur de la modernisation et de l'amélioration de la gouvernance dans le domaine des marchés publics, conformément aux exigences de l'article 27.9 du code des Marchés Publics.

Au cours de l'année 2023, la Commission a attribué 277 marchés provenant de 31 administrations contractantes, pour un montant total de **44 469 469 920 DJF**.

La première partie du présent rapport aborde la réforme du système des marchés publics qui est au cœur de nos actions. Cette réforme vise à renforcer l'efficacité et l'efficience de la passation des marchés, tout en consolidant la confiance des administrations et des citoyens. Parmi celles-ci,

il convient de souligner la mise en place (i) un système de gestion des dossiers d'appels d'offres, (ii) qui réduit les délais de traitement et (iii) renforcé les capacités du Secrétariat Technique. La promotion de la préférence nationale dans les marchés publics a également été un objectif majeur dans le cadre des travaux de la CNMP.

Dans la deuxième partie, les partenariats de la Commission ont été mis en avant, notamment son programme visant à améliorer la fonction de passation des marchés et les partenariats internationaux, abordés dans la troisième partie, occupent également une place nouvelle dans notre démarche.

La quatrième partie touche à la protection des droits sociaux et humains qui sont également au cœur des préoccupations de la Commission. Pour cela, une nouvelle version de l'attestation générale a été introduite afin de renforcer la transparence dans le processus d'attribution des marchés publics, tout en veillant au respect des droits de l'Homme et des personnes à besoins spéciaux.

Les données statistiques de la cinquième partie présentées dans ce rapport et désormais disponibles pour les autorités politiques, les administrations contractantes mais aussi l'ensemble de nos concitoyens offrent une vision claire de nos activités en 2023, mettant en évidence la ventilation des marchés par administration contractante et le montant total des marchés attribués.

Le rapport 2023 met également en exergue l'importance d'adopter une approche plus holistique de la commande publique, en tenant compte des aspects macroéconomiques, des aspects sociaux et des aspects fiscaux dans la commande publique. Dans cette optique, de nombreux défis ont été identifiés dans les années à venir, notamment, concernant la formation sur l'utilisation systématique du portail électronique des marchés publics, l'extension de la préférence nationale et l'organisation d'ateliers régionaux sur les impacts socio-économiques des marchés publics.

INTRODUCTION

Par définition, les « marchés publics » sont le processus par lequel les organismes publics acquièrent des travaux, des biens et des services auprès de fournisseurs au terme d'une procédure ouverte et concurrentielle visant à obtenir des prestations de qualité et d'un bon rapport coût-avantage.

La commande publique constitue un pan important de l'économie, correspond à une manne conséquente, des milliards de nos francs et une part non négligeable de notre produit intérieur brut (PIB). À travers la commande publique, la gestion et la passation des marchés publics constituent un (des) outil(s) de la gouvernance publique, un (des) outil(s) de politiques publiques permettant (i) la création d'emploi, (ii) le renforcement de la protection sociale et (iii) davantage de revenus fiscaux pour l'administration publique pour ne citer que ces principales thématiques.

Reconnaissant le besoin d'efficacité, de responsabilité et d'intégrité dans la gestion des ressources publiques, la CNMP a initié depuis plus de dix années, d'importantes réformes du système de passation des marchés publics.

Ainsi, les activités de passation des marchés de ces dernières années font apparaître une nette amélioration de l'efficacité dans la Commande Publique en matière de résultats, grâce à des efforts significatifs dans (i) la rationalisation du délai de traitement des dossiers soumis à la Commission, (ii) le renforcement des capacités des membres du Secrétariat technique de la CNMP, (iii) le renforcement des capacités des sectoriels de la CNMP et bien d'autre aspect en faveur de la bonne gouvernance tel que (iv) la publication des statistiques des marchés publics dans un portail électronique dédié aux marchés publics, (v) la publication du rapport annuel d'activité de la CNMP et (vi) la mise en place d'un système de gestion des plaintes dans un cadre institutionnalisé.

De bonnes pratiques de passation des marchés publics constituent un des principaux facteurs déterminants de l'efficacité de la dépense publique et à de meilleurs résultats de développement. Le cadre juridique en matière de marchés publics vise à garantir l'application d'un ensemble harmonisé de règles et de procédures lors de l'attribution de marchés.

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et plus précisément à son article 27.9, la Commission Nationale des Marchés doit soumettre au Président de la République et au Conseil des Ministres, un rapport annuel de ses activités. Cette tâche revêt une importance capitale et permet de renseigner les acteurs publics sur le volet de la commande publique. Elle permet également de mieux renseigner les autres acteurs publics, les agents économiques mais aussi le grand public sur l'organisation de la CNMP.

La CNMP joue donc un rôle d'organe de régulation et de contrôle du système de passation des marchés publics, elle constitue la cheville ouvrière du système national de passation des marchés publics.

En 2023, les activités de la CNMP sont en hausse et cette dernière a attribué deux-cent soixante-seize (276) marchés émanant de trente-deux (32) administrations contractantes, conformément aux règles de procédure de passation, pour un montant total qui s'élève à quarante-quatre milliards huit cent trente-sept millions sept cent soixante-onze mille six cent quarante-six francs Djibouti (44 837 771 646 FDJ).

Pour la troisième année consécutive, la CNMP émet son rapport annuel d'activité 2023, en vue de donner aux parties prenantes des informations pertinentes sur les activités de passation des marchés.

A ce titre, ce rapport illustre dans une première partie les différentes réformes engagées par la CNMP, dans une deuxième partie les données statistiques relatives à l'année 2023 et en déclinant tous les marchés de biens, des travaux et des services de consultants qui ont été soumis à la CNMP durant l'année 2023 et dans une troisième partie, ce rapport définit les perspectives de réformes des marchés publics pour l'année 2024.

Nous espérons que ce rapport sera utile aux décideurs politiques, à la communauté des affaires, aux chercheurs, à la société civile et au grand public.

PARTIE I : ÉTENDUE ET APPROCHE DE LA RÉFORME DU SYSTÈME DES MARCHÉS PUBLICS

La réforme du système des marchés publics constitue le vecteur d'une transformation profonde et inéluctable du système de passation des marchés publics. Afin de renforcer davantage l'efficacité et l'efficience du système de passation des marchés djiboutien, la CNMP a entrepris durant ces dernières années une série importante de réformes.

Ces réformes sont axées sur la performance et la réalisation des objectifs stratégiques du système de passation des marchés publics, pour permettre, in fine, de conforter la confiance des administrations et du citoyen. Ces réformes s'inscrivent dans la continuité des réformes initiées en 2022.

I. MESURES D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

L'amélioration de la qualité de la gouvernance publique à travers les marchés publics constitue un objectif.

Partant de ce constat, la CNMP a procédé, en 2022, en premier lieu au lancement d'une réforme d'envergure de la réglementation régissant le système de passation des marchés et puis à des réformes du cadre institutionnel et des réformes conçues pour renforcer l'efficacité du fonctionnement du système de passation des marchés publics.

A titre exhaustif, et en guise de rappel, il convient d'énumérer les textes ci-dessous mis en vigueur durant les années 2022 et 2023 :

- Décret portant inéligibilité à la Commande Publique¹
- Arrêté portant nomination du Comité de Règlement des Différends²
- Décret portant institution du Portail Électronique des Marchés Publics : Prémices de la Dématérialisation des Marchés publics³
- Arrêté fixant le modèle et le contenu de l'attestation générale⁴
- Arrêté portant modalité et tarification de la nouvelle attestation générale⁵
- Arrêté portant Règlement intérieur du Comité de Règlement des Différends⁶

¹ Réf. [JORD N°9 du 15/05/2022, Décret n° 2022-094/PRE portant Inéligibilité à la Commande Publique](#)

² Réf. [JORD N°9 du 15/05/2023, Arrêté n° 2022-070/PRE portant nomination des membres du Comité de Règlement des Différends](#)

³ Réf. [JORD N°3 du 15/02/2023, Décret n° 2023-038/PRE instituant le portail électronique des Marchés Publics](#)

⁴ Réf. [JORD N°4 du 28/02/2023, Arrêté n° 2023-050/PRE fixant le modèle et le contenu de l'attestation générale prévue par l'article 13.1.3 du nouveau code des Marchés Publics](#)

⁵ Réf. [JORD N°9 du 15/05/2023, Arrêté n° 2023-077/PRE portant modalité et tarification de la nouvelle attestation générale](#)

⁶ Réf. [JORD N°11 du 15/06/2023, Arrêté n° 2023-109/PRE portant Règlement intérieur du Comité de Règlement des Différends](#)

I.1. Mise en place d'un système de gestion des Dossiers d'appels d'offres et de suivi des contrats

La CNMP a conformément au Manuel de procédure, enjoint les administrations contractantes à transmettre les dossiers d'appels d'offres avant toute publication. Ces Dossiers d'Appels Offres feront l'objet d'un examen et les commentaires et suggestions effectués sont envoyés aux administrations.

En outre, suite à chaque attribution d'un marché, l'administration contractante doit désormais communiquer une copie des notifications d'attributions envoyées aux soumissionnaires, ceci permettra à la CNMP de suivre de près les modalités des notifications.

Par ailleurs, un système de suivi des contrats est mis en place afin de s'assurer que les contrats respectent les délais légaux de signature.

I.2. Réduction du délai de traitement des dossiers de marchés publics

Dans un souci d'efficacité, la CNMP a depuis l'année 2023 réduit drastiquement le délai de traitement des dossiers soumis à son approbation.

Afin d'accélérer les attributions et afin de palier à la lenteur des Dossiers d'Appels d'Offres, les procès-verbaux des séances de la CNMP sont délivrés systématiquement sous huitaine conformément au Code des Marchés Publics.

Aussi, dans un souci de bonne coordination, le Président de la Commission après l'ouverture des dossiers de marchés publics désigne les membres des sous-commissions et détermine un calendrier des réunions d'évaluations desdits dossiers d'appels d'offres.

A cet effet, le Secrétariat Technique des Marchés Publics établit un tableau de suivi des dossiers de marchés publics et des courriels sont adressés aux autorités contractantes qui enregistrent un retard dans le traitement des dossiers.

I.3. Renforcement de capacités du Secrétariat Technique

Le Secrétariat Technique est chargé de la mise en œuvre de la politique générale de la CNMP.

Les missions du Secrétariat Technique de la CNMP sont définies comme suit :

- préparer l'ordre du jour des réunions des membres de la CNMP et de celles des membres du Comité de Règlement des Différends et assister à ces réunions en qualité de secrétaire rapporteur, avec voix consultative ;
- préparer les rapports d'activités de la CNMP et proposer aux membres de cette dernière des enquêtes, contrôles a posteriori et audits sur les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- superviser et coordonner les activités des membres du Secrétariat Technique et assurer la gestion des ressources financières allouées par l'État à la CNMP pour son fonctionnement ;
- procéder aux achats, passer les marchés, contrats et conventions liés au fonctionnement de la CNMP et en assurer le contrôle de l'exécution, dans le strict respect du budget, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- assurer la conservation des marchés, contrats et conventions.

Cet organe est un organe crucial pour la coordination des activités de la CNMP.

Le renforcement du Secrétariat technique s'avérait nécessaire afin de mener à bien les missions qui lui sont octroyées.

En 2021, les membres du Secrétariat Technique sont passés d'une personne à 3 personnes et en 2022, de 3 personnes à 4 personnes. En 2023, la CNMP a procédé en outre au recrutement d'un consultant en passation des marchés publics et à ce jour le Secrétariat Technique comporte en son sein 4 membres et un responsable.

I.4. Pérennisation du système de production des statistiques mensuelles des marchés publics

Les statistiques jouent un rôle primordial et renseigne sur l'état des lieux des marchés publics.

La CNMP produit mensuellement des statistiques. Ces statistiques sont ventilées par administration contractante, par nature du marché, par mode de passation, par source et type de financement et par nationalité des soumissionnaires.

Ces statistiques reflètent aussi le taux de participation des membres de la CNMP dans les sous-commissions d'évaluations des offres. Ces statistiques sont désormais disponibles dans le portail dédié aux marchés publics qui a été lancé en mai 2023.

I.5. Promotion de la procédure d'appel d'offres ouvert : Défi de la CNMP

La CNMP œuvre en faveur d'une politique des marchés publics axée sur la procédure d'appel d'offres ouvert.

Les marchés publics constituent un pan important de l'économie du pays et l'harmonisation des procédures de passation des marchés constitue un enjeu important pour permettre de favoriser la mise en concurrence des entreprises à travers la procédure d'appels d'offres de manière transparentes.

Il est notoire que l'un des plus grands défis de la CNMP était d'inculquer la culture de l'appel d'offres aux autorités contractantes. La libre concurrence améliore la transparence en réduisant le risque d'opacité.

Compte tenu du fort accent mis sur le recours aux procédures des marchés publics et les efforts déployés, il convient de remarquer que depuis l'année 2022, de nombreuses autorités contractantes empruntent le chemin de la CNMP et se familiarisent ainsi avec les procédures de passations des marchés publics.

Nonobstant, le recours à la procédure d'appels d'offres restreint et à la procédure d'entente directe sont autorisés mais dans les seuls cas de figures réglementés par le Code des Marchés Publics.

I.6. Application du Principe de Préférence Nationale dans la Commande publique

Un des principes énoncés dans le Code des marchés publics est celui de la promotion de la notion de préférence nationale dans la commande publique. Le Code des marchés publics offre d'ailleurs aux administrations contractantes des outils leur permettant de faciliter l'accès des entreprises résidentes à la commande publique. Les dispositions de l'article 17.2.5 du Code des Marchés Publics précisent les clauses et dispositions à mettre en œuvre pour les entités résidentes et dispose qu'« une marge de préférence d'au plus 7,5% peut être accordée aux offres émanant de personnes physiques ou de personnes morales de droit djiboutien et dont le capital est détenu majoritairement par l'État... et Une marge de préférence d'au plus 4% peut être accordée aux offres des personnes autres que celles visées à l'alinéa précédent qui s'engagent dans l'offre à sous-traiter au moins 20% du montant des prestations objet du marché à des personnes telles que celles visées à l'alinéa précédent... ».

« Une marge de préférence d'au plus 15% peut être accordée aux offres proposant des fournitures fabriquées dans la République de Djibouti ».

A ce titre, la CNMP a émis des correspondances en 2023 afin d'encourager les administrations contractantes à consolider les efforts réalisés et de mentionner dans les DAO les dispositions de l'article 17.2.5 du Code des Marchés Publics relatives à la préférence nationale.

Les statistiques enregistrées en 2023 montrent que de plus en plus, grâce à l'application de la notion de préférence nationale dans la commande publique, les entrepreneurs, fournisseurs et consultants Djiboutiens ou de droit Djiboutien remportent d'importants marchés et ceci conduit systématiquement à une création considérable d'emplois et à un recours important aux PME nationales.

Les statistiques des marchés publics 2021, 2022 et 2023 enregistrent respectivement un taux de 56% en 2021, de 45 % en 2022 et de 39% en 2023, des marchés attribués aux consultants et aux cabinets internationaux.

Un nombre important de contrats sont attribués par le biais de la procédure d'Appels d'Offres National ou par consultation de fournisseurs à des entreprises nationales et ceci contribue par ailleurs à la création de davantage d'emplois chaque année car les attributaires et résident nationaux recrutent en conséquence leur main d'œuvre sur le marché national.

II. DEMATERIALISATION DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS.

Le numérique fait désormais partie de notre quotidien, et a envahi l'espace public et privé. La Commande Publique se devait d'accompagner cette révolution et a décidé de procéder, étape par étape à la mise en œuvre d'une dématérialisation de la commande publique.

Cette dématérialisation de la commande publique s'inscrit dans la réforme des marchés publics afin de rendre la commande publique plus efficace mais également pour répondre aux impératifs, de partage de l'information, de fluidité de l'information, d'accessibilité dans l'information et de reddition des comptes

Les systèmes de passation électronique des marchés publics (e-procurement) constituent un des objectifs phares de la CNMP et vise à remplacer et/ou redéfinir les procédures sur support papier grâce à l'intégration de technologies de l'information. Les avantages de ce système qui devra être implémenté en 2025 sont pléthores.

II.1. Lancement officiel du portail électronique des marchés publics

Le 18 mai 2023, la CNMP a procédé au lancement officiel du Portail Électronique des Marchés Publics à la Chambre de Commerce de Djibouti.

Lors de cette journée de lancement, le secteur privé et les autorités contractantes ont bénéficié de la présentation du Portail électronique des marchés publics.

A travers le portail, les opérateurs privés, les administrations publiques mais aussi le monde universitaire, que trop souvent nous oublions, ont accès à une information qui souvent était inaccessible ou réservée à un cercle restreint.

Les appels d'offres seront désormais plus accessibles mais également les attributions des marchés tout comme les statistiques de la Commande Publique.

La dématérialisation, en simplifiant la chaîne de passation des marchés, répond aux impératifs de l'ère numérique, renforçant simultanément la transparence. Le Portail Électronique des Marchés Publics, en tant qu'instrument central, vise à optimiser la transmission électronique des informations, promouvant ainsi une gestion transparente et efficace des marchés publics.

Par ailleurs, il conviendrait de mentionner que ce portail électronique est un pur produit national et il a été élaboré par l'ANSIE et le Secrétariat Technique de la CNMP.

II.2. Accès à l'information relative aux marchés publics : Un Gage de transparence

Le lancement officiel du Portail Électronique des Marchés Publics a favorisé l'accès aux informations relatives aux marchés publics.

La société civile, les universitaires, le secteur privé et citoyens et quiconque le souhaite aura désormais facilement accès à des informations sur les marchés publics. Cette initiative est salubre et accentue davantage la transparence dans la commande publique.

Le simple fait de pouvoir obtenir ces données à partir d'une plateforme unique et en libre accès est l'un des nombreuses avancées de la Commande Publique Djiboutienne.

Par ailleurs, il est important de souligner que la République de Djibouti demeure l'un des rares pays de l'Afrique a publié régulièrement des données statistiques aussi détaillées concernant les marchés publics.

II.3. Mise en place d'un plan de formation relative à l'utilisation des fonctionnalités du Portail électroniques des Marchés Publics

Un plan pour des sessions de formations pour plus de 60 représentants des autorités contractantes sera mis en place début 2024 afin de se familiariser avec les fonctionnalités du portail électroniques des marchés publics. A l'instar du portail électronique, ces sessions de formations seront 100% « made in Djibouti » et elles seront dispensées par des experts de l'ANSIE et par les cadres du Secrétariat Technique de la CNMP.

Dans le cadre de cette formation, les autorités contractantes auront l'occasion de s'imprégner des fonctionnalités du portail électronique et ainsi suite à ces sessions de formation, les publications des avis d'appels d'offres et les avis de manifestations d'intérêts seront publiés au même titre que le journal la Nation, dans le Portail Électronique des Marchés Publics.

II.4. Élaboration d'un guide d'utilisation du Portail Électronique des Marchés Publics

Un guide relatif à l'utilisation du Portail électronique des Marchés sera élaboré et communiqué à toutes les autorités contractantes en 2024.

Ce guide sera conçu afin de permettre aux autorités contractantes d'être orienter pour l'utilisation des fonctionnalités du portail électroniques dédié aux marchés publics.

PARTIE II : LES PARTENARIATS

I. MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA FONCTION DE PASSATION DES MARCHES

La CNMP a dans le cadre de son plan d'action, prévu de mener plusieurs études, en l'occurrence des études sur l'impact de la Commande publique sur l'emploi, la Protection Sociale et la Fiscalité.

Une note conceptuelle détaillant les différentes activités a été établie par la CNMP. Les différentes études qui seront initiées en 2024 sont les suivantes :

- Étude de l'impact des marchés publics sur la fiscalité ;
- Étude de l'impact des marchés publics sur la protection sociale et l'emploi ;
- Étude sur la performance des marchés publics.

PARTIE III : PARTICIPATION AUX RENCONTRES INTERNATIONALES

I. TROISIEME CONFERENCE ANNUELLE DU RACOP SUR LES MARCHES PUBLICS

Du 13 au 16 novembre 2023, la CNMP a participé à la troisième conférence annuelle du réseau des institutions chargées de la passation des marchés publics (RACOP) qui s'est déroulé à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Le Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP), créé à Lomé au Togo le 30 octobre 2018 par les organes en charge de la gestion du système de la commande publique en Afrique, est une organisation qui a pour objectif principal de favoriser le développement et l'efficacité dudit système, à travers la coopération active entre ses membres.

Pour rappel, le RACOP regroupe 54 pays Africains membres (francophones, anglophones, lusophones et arabophones), organisés en cinq (5) régions que sont l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord, l'Afrique du Sud et l'Afrique du Centre.

Depuis novembre 2022, la Côte d'Ivoire à travers l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), préside le réseau à la suite respectivement du Sénégal et d'Eswatini.

Ainsi, la 3ème Assemblée Générale du RACOP qui a eu lieu à Abidjan du 13 au 16 Novembre 2023 a retenu cette année 2023 comme thème : « La commande publique pour le Développement Durable en Afrique ».

Vu l'enjeu important qu'abrite ce thème, cette Assemblée Générale a vu la participation de plus de deux cents (200) délégués constitués non seulement des représentants des pays membres, mais aussi des partenaires techniques et financiers, des organisations travaillant dans le domaine de la commande publique ainsi que des experts nationaux et internationaux.

L'objectif principal du RACOP est d'offrir une plateforme d'apprentissage et de réseautage aux décideurs, régulateurs et praticiens de ses pays membres en matière de commande publique.

Lors de la 3ème Assemblée Générale, le représentant de la CNMP a fait une présentation sur les réformes en cours en matière des marchés publics en particulier sur la création du Portail Électronique des Marchés Publics. Instrument central, ce portail vise à optimiser la transmission électronique des informations, promouvant ainsi une gestion transparente et efficace des marchés publics. Le représentant a mis l'accent également a mis l'accent sur le processus de modernisation de la passation des marchés publics en République de Djibouti.

Il a soulevé les progrès réalisés en République de Djibouti dans le cadre des réformes du système de passation de marchés publics.

Il a également souligné l'importance de renforcer et maintenir les progrès réalisés d'aller de l'avant ainsi que de mettre en place des ressources humaines et financières adéquates pour renforcer le système de passation des marchés publics.

II. 15EME FORUM DES MARCHES PUBLICS AU BURUNDI

Du 4 décembre au 6 décembre 2023, le Burundi a accueilli la 15ème édition du Forum des marchés publics des pays de la Communauté Est-Africaine sous le thème : « Améliorer la commande publique en mesurant la performance, le secteur des marchés publics face à tous les défis ». L'objectif du forum est d'échanger les connaissances, afin de s'inspirer des autres pays avancés.

La commande publique occupe une part importante du budget de l'État mais ce secteur fait face à plusieurs défis. Il s'agit notamment de la lenteur des procédures dans la passation des marchés publics, faible la corruption, le manque de transparence, l'insuffisance des compétences et performances des agents de la commande publique, l'absence de digitalisation pour une dématérialisation des procédures, etc.

Lors de ce 15ème Forum, le représentant de la CNMP a fait une présentation sur les réformes en cours en matière des marchés publics.

Il a rappelé que les réformes du système de passation des marchés que la CNMP a initiée ces 2 dernières années ont permis de renforcer l'architecture institutionnelle, mais aussi, le volet organisationnel dans le plus grand intérêt des administrations contractantes, des entreprises soumissionnaires et aussi aux attributaires de la commande publique mais aussi, au profit des bénéficiaires finaux qui demeurent nos concitoyens.

Il a indiqué que la réforme de la Commande Publique constitue un élément important en faveur de l'amélioration de la bonne gouvernance qui a été renforcée avec la publication des statistiques des marchés publics, les rapports d'activités de la CNMP et les autres informations liées aux marchés publics dans un Portail Électronique dédié au marchés publics et désormais accessible à tous.

Il a poursuivi en soulignant que depuis l'année 2022, la CNMP a sollicité la participation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale dans les travaux de passation des marchés publics afin de veiller au respect du droit social par les soumissionnaires des marchés publics, pour aboutir à une commande publique socialement responsable.

Dans le cadre de cette collaboration entre la CNMP et la CNSS, un rapport sur l'impact des marchés publics sur la protection sociale a été établi.

Par ailleurs, il a noté qu'un portail électronique des marchés publics a été créé et constitue une avancée majeure en matière de gestion de la commande publique, ainsi que dans la numérisation des procédures administratives, permettant, ainsi, d'asseoir une transparence totale dans les transactions publiques.

Ce portail s'inscrit dans le cadre de la réforme du cadre juridique et institutionnel des marchés publics de Djibouti plus particulièrement dans l'axe 3 à savoir l'utilisation des TIC comme soutien de la transparence et de l'efficacité du système des marchés publics.

A ce titre, ce portail permettra de renforcer la compétitivité, de réduire les coûts et d'améliorer la collecte des données sur les marchés publics.

Il a souligné également que la plateforme offre plusieurs avantages, dont notamment un meilleur contrôle de la gestion des dépenses publiques par les différentes parties prenantes et de contribuer à la lutte contre la corruption.

III. PARTICIPATION A L'OUVERTURE ET A L'EVALUATION DE L'APPEL D'OFFRES RELATIF A L'ACCORD BILATERAL ENTRE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI ET L'ÉTHIOPIE

Le Gouvernement de Djibouti a reçu un financement de la Banque Africaine pour financer le coût du Projet de la seconde ligne d'interconnexion Djibouti-Éthiopie, et il est prévu d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer les coûts du contrat intitulé « Services de conseil pour l'ingénierie et la supervision de la construction ». L'agence d'exécution dudit projet est l'Électricité de Djibouti (EDD).

Un Appel à manifestation d'intérêt a été lancé et au siège de l'Ethiopian Electric Power à Addis-Abeba, a eu lieu l'ouverture des plis des candidatures relatives au projet de seconde interconnexion d'Électricité Éthiopie-Djibouti.

Une Commission Ad-hoc a été créée par l'arrêté N°2021-113/PRE portant création, composition et attribution de la Commission Ad-hoc de passation des marchés publics dans le cadre du projet d'interconnexion II du système d'électricité Djibouti-Éthiopie du 05 Août 2021 et une délégation Djiboutienne composée d'un membre de la CNMP et du Responsable du Secrétariat Technique de la CNMP se sont rendus à Addis-Abeba et a pris part à l'ouverture et au processus d'évaluation des candidatures.

PARTIE IV : LES MARCHES PUBLICS ET LA PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS SOCIAUX ET HUMAINS

I. NOUVELLE VERSION D'ATTESTATION GENERALE ET IMPACT DE LA COMMANDE PUBLIQUE SUR L'EMPLOI

La CNMP a introduit une nouvelle version de l'attestation générale pour améliorer la transparence et l'efficacité dans le processus d'attribution des marchés publics. Cette nouvelle attestation fournit des informations détaillées sur l'état fiscal et social des soumissionnaires, contribuant ainsi à garantir l'intégrité et la régularité des transactions.

Le 27 février 2023, l'arrêté N°2023-50/PRE a été promulgué, fixant le modèle et le contenu de l'attestation générale prévue par l'article 13.1.3 du Code des Marchés Publics, tandis que l'arrêté N°2023-77/PRE du 09 Mai 2023 a établi les modalités et tarifications y afférentes. Ces mesures ont instauré une période de validité de 3 mois pour l'attestation générale, délivrée exclusivement par l'Imprimerie Nationale de Djibouti.

Parallèlement, depuis 2022, la CNMP a accueilli des représentants de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de la Direction Générale des Impôts (DGI) en qualité d'observateurs lors de ses séances hebdomadaires.

Dans le cadre de cette collaboration, la CNMP et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale vérifient l'authenticité et la conformité des attestations générales. Ces observateurs ont permis à la CNMP de mieux évaluer le statut fiscal et social des soumissionnaires, favorisant ainsi la régularisation des entreprises. La CNMP a également détecté l'utilisation de faux documents par les entreprises indécrites qui utilisent toutes les formes de fraude sociale afin de réduire leurs coûts et de s'octroyer un avantage compétitif indu. Les soumissionnaires aux marchés publics doivent ainsi au préalable respecter les droits sociaux des travailleurs.

Cette collaboration entre la CNSS et la CNMP a permis de mieux orienter les entreprises et selon le témoignage de représentant de la CNSS, depuis la mise en place de ce contrôle de conformité des attestations générale, de nombreuses entreprises ont régularisé leurs situations sociales.

II. LES MARCHES PUBLICS, LES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DES PERSONNES A BESOINS SPECIAUX

Les travaux que la CNMP mène au quotidien vise en premier lieu à œuvrer pour à l'égalité d'accès aux marchés publics, l'égalité de traitement des soumissionnaires et à la transparence des procédures de passation des marchés publics.

Dans le cadre de la réforme des marchés publics, la considération du volet des droits de l'homme n'est pas en reste. La CNMP s'est engagée à promouvoir et protéger ces droits, en travaillant en étroite collaboration avec les organismes compétents et en mettant en place des mécanismes de suivi et de contrôle appropriés.

En effet, le 20 septembre 2023, en marge de ses travaux de passation et de régulation, la CNMP a reçu une délégation émanant de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et de l'Agence Nationale des Personnes à Handicap, pour discuter du renforcement des droits de l'Homme en tant que fondement essentiel pour la réalisation de nos objectifs économiques. Plus particulièrement, il est nécessaire d'explorer les enjeux de droit social et du droit du travail pour les marchés exécutés sur notre territoire national, un sujet qui revêt une importance particulière.

La CNMP est déterminée à garantir que les soumissionnaires respectent les principes fondamentaux relatifs aux droits de l'Homme, tels que définis par les normes en vigueur.

Les droits de l'Homme doivent être au cœur de nos politiques et de nos pratiques commerciales. Il n'est pas seulement question de chiffres, mais aussi de la qualité de vie de nos travailleurs, de la dignité de nos citoyens et de l'éthique de nos entreprises.

Cela signifie que les entreprises ont la responsabilité de s'assurer que leurs activités ne portent pas atteinte aux droits de l'Homme, qu'elles respectent ces droits dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, et qu'elles prennent des mesures pour réparer tout préjudice causé.

La République de Djibouti a toujours été déterminée à protéger les droits de l'Homme et à offrir à ses citoyens et aux personnes vivant sur son sol un cadre de vie digne, pacifique et respectueux des droits fondamentaux.

Dans une région marquée par des décennies de conflits, de terrorisme, de crises climatiques et écologiques, ainsi que de déplacements massifs de populations, Djibouti a constamment œuvré pour la promotion de la paix et de la stabilité. En témoigne le 14ème sommet ordinaire de l'IGAD, qui avait pour objectif la préservation de la paix, de la sécurité et la prévention des catastrophes naturelles.

Notre vision de transformation économique repose sur l'autonomisation des individus en tant qu'acteurs économiques, grâce à la jouissance de leurs droits humains, et sur la responsabilisation des entreprises, en exigeant d'elles le respect des droits humains.

En renforçant, les droits des travailleurs dans le secteur des affaires et en veillant au respect des normes juridiques en vigueur en matière de droits de l'Homme par la CNMP, nous créons un environnement propice à la croissance économique durable. Nous favorisons une économie qui n'exclut personne, qui protège les plus vulnérables et qui contribue à l'épanouissement de tous nos citoyens.

PARTIE V : DONNEES STATISTIQUES RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS DE 2023

I. VENTILATION DES MARCHES PAR ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Deux-cent-soixante-dix-sept (277) marchés conformément aux règles de procédure de passation ont été contractés par trente-un (31) administrations (voir Tableau N°1).

Deux-cent-soixante-dix-sept (277) attributaires ont bénéficié des marchés publics durant l'année 2023 pour un montant total qui s'élève à quarante-quatre milliards quatre cent soixante-neuf millions quatre cent soixante-neuf mille neuf cent vingt francs Djibouti (44 469 469 920 FDJ).

La majorité des marchés ont été soumis à la CNMP par le MAEPE-RH (38 marchés), par le MENFOP (30 marchés), par le MDCD (26 marchés), Djibouti Télécom (27 marchés), le M. de budget (24 marchés), l'ARULOS (20 marchés) et le MCPT (17 marchés).

Le tableau suivant propose une répartition des marchés par institution :

	ADMINISTRATION CONTRACTANTE	NOMBRE DES MARCHÉS		MONTANT DES MARCHÉS	
		NOMBRE	%	MTT EN DJF	%
1	ADDS	9	3.25	183 526 689	0.41
2	ADR	5	1.81	363 996 972	0.82
3	ANPH	1	0.36	56 948 100	0.13
4	ANSIE	7	2.53	184 983 478	0.42
5	ARULOS	20	7.22	9 518 465 583	21.4
6	ASSEMBLEE NATIONALE	1	0.36	24 899 600	0.06
7	CNSS	9	3.25	1 087 856 091	2.45
8	DATUH	3	1.08	574 638 760	1.29
9	DJIBOUTI TELECOM	27	9.75	3 285 099 657	7.39
10	EDD	14	5.05	1 466 856 307	3.3
11	M. AGRICULTURE	38	13.72	1 551 479 852	3.49
12	M. BUDGET	24	8.66	4 891 183 846	11
13	M. DEFENSE	1	0.36	49 812 700	0.11
14	M. ECONOMIE	3	1.08	65 503 163	0.15
15	M. ENERGIE	2	0.72	295 627 550	0.66
16	M. INTERIEUR	1	0.36	31 404 000	0.07
17	M. MASS	11	3.97	906 800 352	2.04
18	M. MCPT	17	6.14	345 604 752	0.78
19	M. MDCD	26	9.39	363 072 378	0.82
20	M. MDENI	2	0.72	55 630 128	0.13
21	M. MEDD	1	0.36	22 041 000	0.05
22	M. MENFOP	30	10.83	1 005 949 148	2.26
23	M. MENSUR	4	1.44	120 732 747	0.27
24	M. MIE	7	2.53	10 537 057 604	23.7
25	M. SANTE	3	1.08	2 553 201 376	5.74
26	M. WAKFS	1	0.36	41 976 125	0.09
27	ODDEG	1	0.36	63 429 400	0.14
28	ONEAD	3	1.08	2 248 401 134	5.06
29	PRIMATURE	3	1.08	1 072 872 838	2.41
30	PRESIDENCE	1	0.36	56 657 455	0.13
31	SIAF	2	0.72	1 443 761 136	3.25
	Total	277	100	44 469 469 920	100

Tableau 1 : Répartition des marchés par Institution

II. VENTILATION DES MARCHES PAR NATURE

Le tableau suivant propose une répartition par nature des marchés validés par la CNMP au cours de l'exercice 2023 :

NATURE DES MARCHÉS	NOMBRE DES MARCHÉS		MONTANT DES MARCHÉS	
	NOMBRE	%	MTT EN DJF	%
FOURNITURES ET SERVICES	102	36.82	7 614 051 325	17.12
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	33	11.91	4 661 583 943	10.48
SERVICES	28	10.11	5 503 796 166	12.38
TRAVAUX	114	41.16	26 690 038 486	60.02
Total	277	100	44 469 469 920	100

Tableau 2 : Répartition des marchés par Nature

Une représentation graphique de la ventilation par nombre serait :

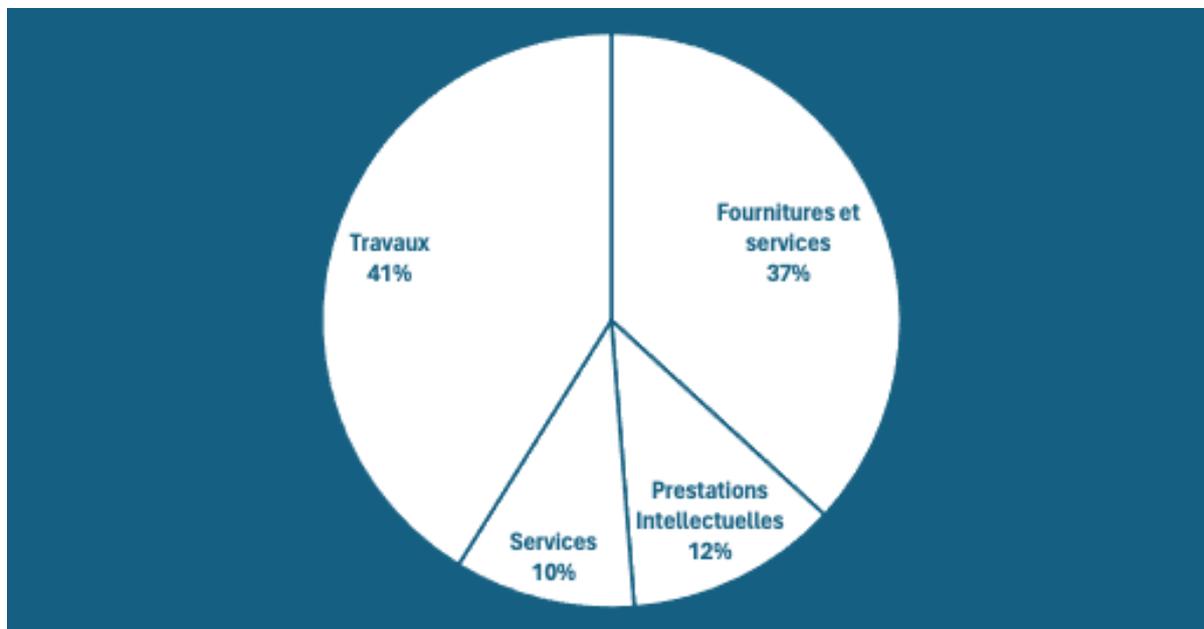


Figure 1 : Répartition des marchés par nature, ventilation par nombre de marchés

Pour une représentation graphique de la ventilation par montant :

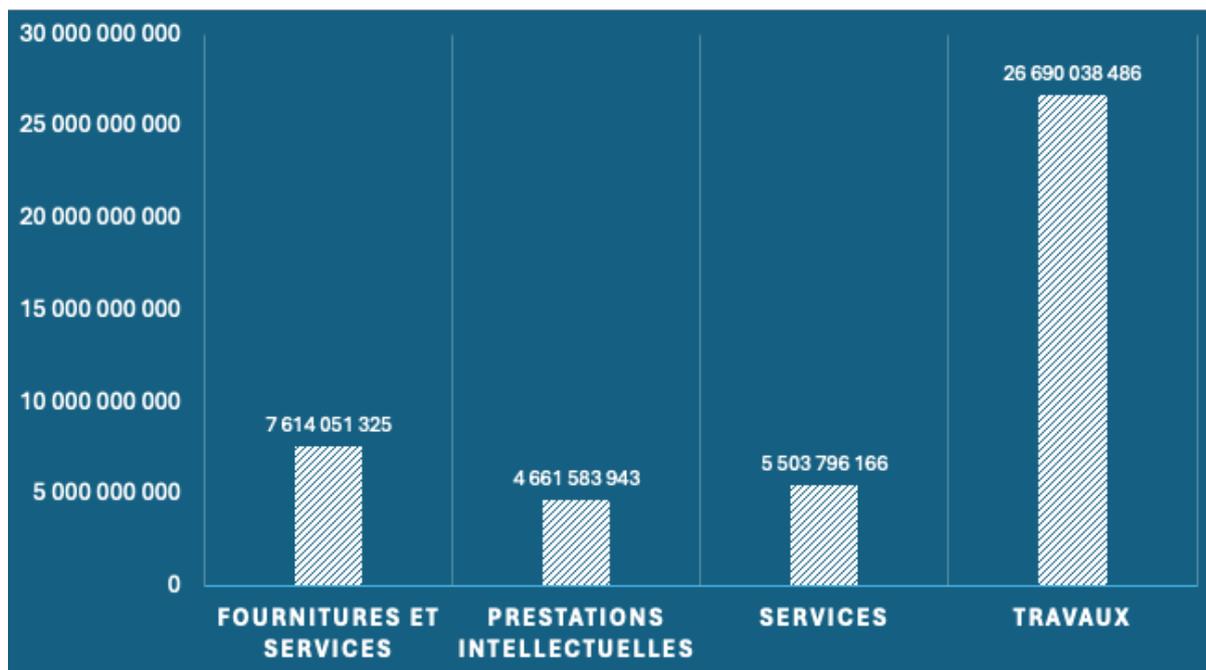


Figure 2 : Répartition des marchés par nature, ventilation par montant des marchés

III. VENTILATION DES MARCHES PAR MODE DE PASSATION

Les administrations contractantes ont eu recours à la procédure ouverte, et à la procédure de gré à gré. Soixante-huit pourcent (68%) des nombres des marchés ont été soumis à la CNMP par le biais de la procédure ouverte (nationale et internationale) et représente plus de la moitié du montant totale des marchés publics.

Quant aux nombres des marchés soumis via la procédure de gré à gré, et l'avenant, ils représentent respectivement vingt-six pourcent (26%) et six pourcent (6%) du total des marchés publics.

Le tableau suivant propose une répartition par procédure de passation des marchés validés par la CNMP au cours de l'exercice 2023 :

PROCEDURE DE PASSATION	NOMBRE DES MARCHÉS		MONTANT DES MARCHÉS	
	NOMBRE	%	MTT EN DJF	%
AVENANT	17	6%	1 582 597 239	4%
GRE A GRE	73	26%	8 979 321 492	20%
OUVERT ET INTERNATIONAL	24	9%	4 661 583 343	10%
OUVERT ET NATIONAL	163	59%	29 245 967 846	66%
Total	277	100%	44 469 469 920	100%

Tableau 3 : Répartition des marchés par Mode de passation

IV. VENTILATION DES MARCHES PUBLICS PAR SOURCE DE FINANCEMENT

TYPE DE FINANCEMENT	NOMBRE DES MARCHÉS		MONTANT DES MARCHÉS	
	NOMBRE	%	MTT EN DJF	%
BUDGET NATIONAL	54	19%	8 440 350 935	19%
DON	38	14%	2 669 974 341	6%
FONDS PROPRE	52	19%	6 336 243 964	14%
PRET	133	48%	27 022 900 681	61%
Total	277	100	44 469 469 920	100

Tableau 4 : Répartition des marchés par Source de Financement

D'après le tableau ci-dessus, cent six (106) marchés, soit trente-huit pourcent (38%) du nombre total des marchés, sont financés sur budget national et fonds propres.

Et cent trente-trois (133) marchés, soit quarante-huit pourcent (48%) du nombre total des marchés validés par la CNMP durant cet exercice sont sous financement extérieur (pour 61% du montant total).

Trente-huit (38) des marchés, soit quatorze pourcent (14%) du nombre total des marchés sont financés par des dons pour six pourcent (6%) du montant total.

Une représentation graphique de la ventilation par nombre serait :

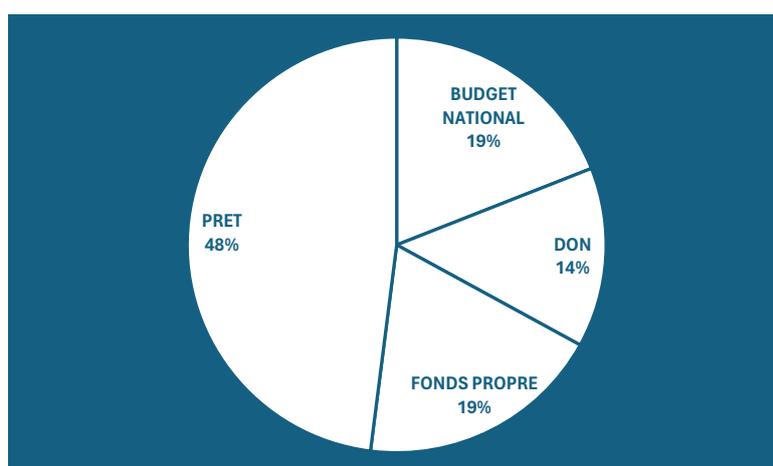


Figure 3 : Répartition des marchés par Source de Financement, ventilation par nombre de marchés

Pour une représentation graphique de la ventilation par montant :

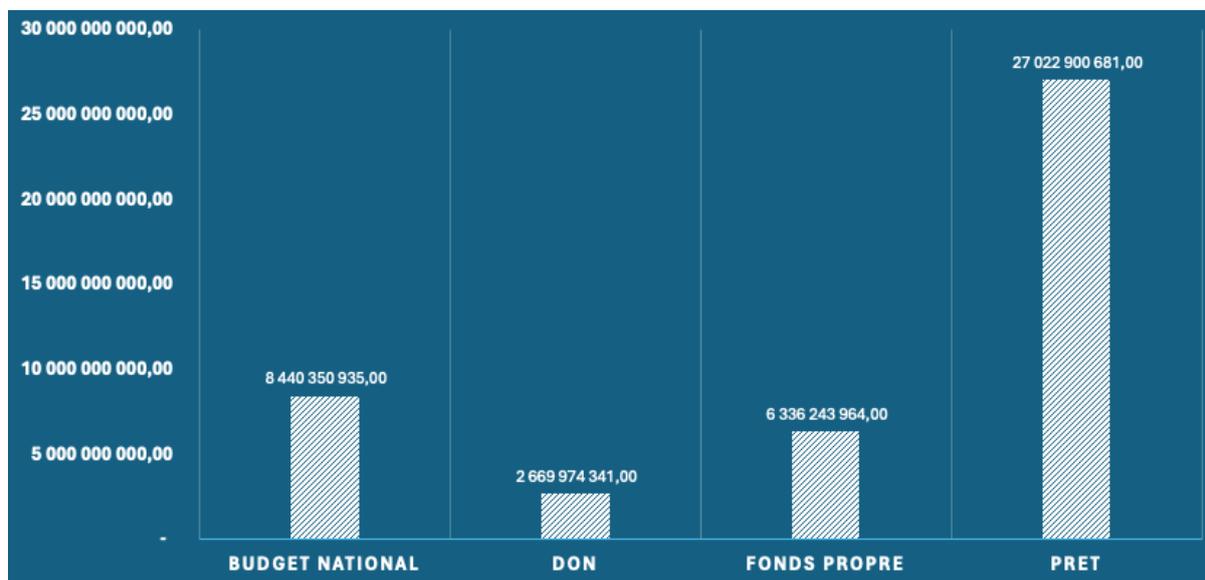


Figure 4 : Répartition des marchés par Source de Financement, ventilation par montant de marchés

V. VENTILATION DES MARCHES PAR STATUT DES ATTRIBUTAIRES

Le statut des attributaires des marchés validés par la Commission Nationale de Marchés Publics se présente comme suit :

- Deux cent trente-huit (238) attributaires de nationalité djiboutienne,
- Trente-neuf (39) attributaires de nationalité étrangère,

Deux cent trente-huit (238) des marchés ont été attribués à des nationaux à hauteur de vingt-trois milliards cinq cent vingt-huit millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent douze francs Djibouti (23 528 825 412 Fdj) et représente cinquante-trois pourcent (53%) du montant total.

La part du montant des marchés attribués aux entreprises de nationalités étrangères représente quarante-sept pourcent (47%) du montant total des marchés validés par la CNMP.

NATIONALITÉ DES ATTRIBUTAIRES	NOMBRE DES MARCHÉS		MONTANT DES MARCHÉS	
	NOMBRE	%	MTT EN DJF	%
DJIBOUTI	238	86%	23 528 825 412	53%
ETRANGERE	39	14%	20 940 644 508	47%
Total	277	100	44 469 469 920	100

Tableau 5 : Répartition des marchés par Nationalité des Attributaires

Une représentation graphique de la ventilation par nombre serait :

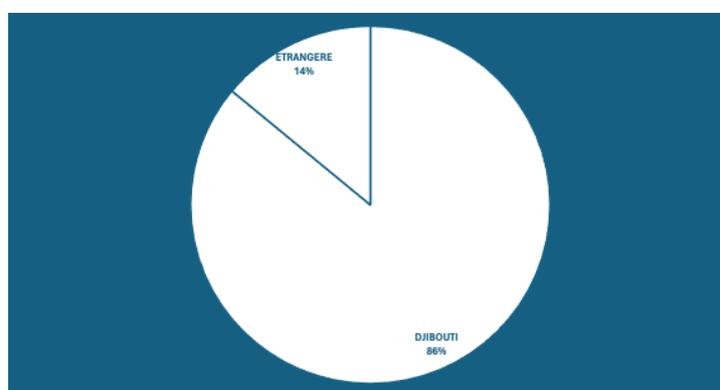


Figure 5 : Répartition des marchés par Nationalité des Attributaires, ventilation par nombre de marchés

Pour une représentation graphique de la ventilation par montant :

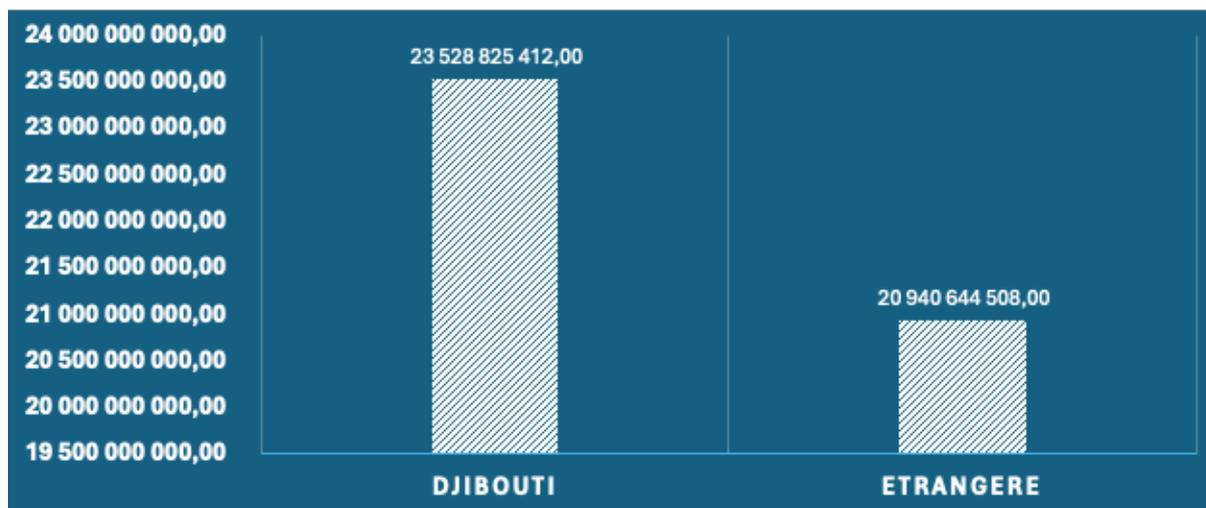


Figure 6 : Répartition des marchés par Nationalité des Attributaires, ventilation par montant de marchés

VI. STATUTS DES BAILLEURS

Durant l'exercice 2023, les financements extérieurs proviennent de onze (11) bailleurs de fonds.

Ces derniers sont illustrés dans le tableau ci-dessous.

BAILLEURS DE FONDS	NOMBRE DE MARCHES			MONTANT EN DJF		
	DON	PRÊT	TOTAL	DON	PRÊT	TOTAL
AFD	3		3	1 793 398 341,00		1 793 398 341,00
BAD	1	18	19	292 950 000,00	565 150 844,00	858 100 844,00
BID	3	3	6	158 605 490,00	2 683 121 534,32	2 841 736 024
BM		82	82		8 100 495 958,00	8 100 495 958,00
FADES		3	3		616 753 732,90	616 753 732,90
FEM		1	1		22 041 000,00	22 041 000,00
FIDA		20	20		579 658 977,50	579 658 977,50
FSD		9	9		14 460 099 133,15	14 460 099 133,15
FRRRS	1	1	2	11 006 140,00	7 990 000,00	18 996 140,00
UNION EUROPEENNE	26		26	363 072 378,00		363 072 378,00
FONDS D'ADAPTATION	1		1	15 942 000,00		15 942 000,00

PARTIE VI : PERSPECTIVES DE REFORMES DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS « LES NOUVEAUX DEFIS »

Les marchés publics sont un outil fondamental par lequel l'État met en application sa politique. Le domaine de l'achat public est l'un des secteurs sensibles où la réforme doit être continue afin d'adapter les mécanismes mis en place à l'évolution de l'environnement économique, politique et social.

Des progrès ont certes été accomplis sur l'harmonisation du système de passation des marchés, mais il reste encore davantage de défis à relever.

Parmi les perspectives de reformes il conviendrait d'énumérer les défis ci-dessous :

1. Des sessions de formations relatives à l'utilisation des Fonctionnalités du portail électronique des Marchés Publics ;
2. La publication des avis d'appels d'offres et d'avis à manifestation d'intérêts dans le portail électronique des marchés publics ;
3. Étendre la notion de préférence nationale : Inciter les administrations contractantes à insérer dans le Dossiers d'appels d'offres une clause stipulant que les attributaires internationaux doivent recruter des résidents ou des nationaux ;
4. Des formations et des séminaires de partage d'expérience avec les pays d'Afrique ;
5. Un audit de performance de la CNMP ;
6. Des études sur l'impact de la commande publique sur la fiscalité, l'emploi et la protection sociale.
7. Un atelier régional sur les thématiques de l'impact des marchés publics sur la fiscalité, l'emploi, la protection sociale, les personnes à besoins spéciaux, la corruption... ;

La CNMP organisera le 24 avril 2024 au 25 avril 2024 en République de DJIBOUTI, un colloque régional sur la commande publique.

La CNMP s'est résolument engagée dans un vaste programme de réformes visant à moderniser le processus de passation des marchés publics en République de Djibouti. Ces réformes s'inscrivent dans un cadre plus général de réformes des finances publiques et permettront d'améliorer la gouvernance à travers (i) une amélioration de l'efficacité dans la commande publique, (ii) une meilleure allocation des ressources publiques et (iii) une plus grande transparence dans l'information; auprès (i) des décideurs politiques, (ii) des administrations, des autorités contractantes, (iii) des chercheurs et du monde académiques, (iv) de la société civile et (vi) de nos concitoyens. L'atelier du colloque régional sera l'occasion propice pour la CNMP de présenter et discuter de ces réformes en profondeur mais également de recueillir les avis et remarques, voire critiques de la part des acteurs présents afin d'améliorer la commande publique, la rendre plus performante mais également de poser les jalons d'une nouvelle feuille de route.

Les différents points clés qui suivent sont abordés :

1. La Présentation du rapport 2023 ;
2. La Protection sociale dans la commande publique ;
3. L'Innovation et l'IA dans la commande publique ;
4. Les Partenariats Publics/Privés ;
5. La Lutte contre la Corruption dans la commande publique ;
6. Les personnes à besoins spéciaux dans la commande publique ;
7. La Feuille de Route et Perspectives.

Annexes

I. ANNEXE 1 : REPARTITION DES MARCHES PAR INSTITUTIONS, PAR MODE DE PASSATION, PAR NATURE ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT

Rapport ar

	Nombres de Marchés				Montant des Marchés en FDJ			
	BN	FP	DON	PRÊT	BN	FP	DON	PRÊT
FOURNITURE								
AO RESTREINT		1				624 993 024,00		
Ouvert et International								
ARULOS				1				35 479 198,54
ODDEG				1				56 657 454,80
AO ouvert et national								
TELECOM		4				773 268 656		
EDD				2				93 212 513,31
ANSIE	1			2	15 457 000,00			97 617 879,99
ADDS			1	5			19 076 661,00	110 637 282,00
ARULOS				1				11 735 788,00
M.DECENTRALISATION			1				6 013 000	
ONEAD								
ODDEG	1				63 429 400,00			
PGIRE				6				151 769 677,00
BREFON				2				71 838 870
PROGRES				2				52 010 000
RLACC				1				35 538 820,00
DRSLP								
DRIVE				1				26 669 000,00
DRESSEA			1				15 942 000,00	
MENFOP/PREB			2				70 622 000,00	
MENFOP/PRODA				3				97 712 199,00
MENFOP	4		1		210259766		87 983 490,00	
DFN				1				28 465 588,00
ARMD	1				8 786 500,00			
MERN		1				20 459 250,00		
DATUH	1				31 293 000,00			
ADR				1				46 708 053,00
MENSUR/CEALT				1				40 700 743,00
MASS/PITCH								
MASS/ESCP				2				373 534 500,00
MASS/PURCSA				3				250 006 625
CNSS		2		1		90742091		27 299 000
PRIMATURE				1				1 072 872 838
LCBE			1			17 725 000,00		
ANPH	1				56 948 100,00			
M. AFFAIRE MUSULMAN ET DES BIENS WAQF		1				41 976 125,00		
MAIRIE DE DJIBOUTI			1				31 404 000,00	
GRE A GRE								
TELECOM		3				1 574 333 649,35		
ONEAD	3				709 033 462			

DRH	1			56 030 400,00			
FRRRS			1			11 006 140,00	
M. DU BUDGET	6			442 351 618,00			
MASS/ESCP		3			163 360 000		117 189 227,40
LCBE		1			65 827 824,00		
CEALT			1				24 857 640,00
AVENANT							
ANSIE			1				14 331 421,44
ARULOS			8				20 368 350,00
PROGRES							
PGIRE							
TRAVAUX							
GRE A GRE							
TELECOM		16			401 220 843,00		
M. DU BUDGET	11			233 387 075			
DATUH	1			500 000 000,00			
CNSS		1			17 878 500,00		
PROGRES							
M.DEFENSE	1			49 812 700,00			
ONEAD							
ASSEMBLEE NATIONALE	1			24 899 600			
AO ouvert et national							
EDD			4				211 260 950,00
ADDS			2				47 004 100,00
ADR	1			1 001 786 123			
ARULOS			1				188 356 600,00
M.DECENTRALISATION			20			336 179 268,00	
PGIRE			4				221 057 802
PROGRES			3				126 012 710
KFW			1				7 990 000,00
DRSLP			2				95 572 630,00
MENFOP/PRODA			3				75 159 911,00
MENFOP/PREB							
MENFOP	6			346 907 642			
MERN	1			275 168 300,00			
DATUH	1			43 345 760,00			
MENSUR/CEALT			1				55 174 364,00
CNSS		1			845 316 606,00		
ARULOS		1			119 143 460,00		
M.SANTE							
LCBE		1			76 909 710,00		
MEDD			1				22 041 000,00

ONEAD			1			255 251 980
AO INTERNATIONAL						
M.SANTE			1			2 485 749 148,00
ADR			1			8 614 081 847,00
ARULOS			3			9 039 457 606
DEMANDE DE COTATION						
ANSIE						
AVENANT						
ARULOS						
MENFOP	1			77 704 350,00		
SIAF		1			1 395 356 136,00	
ANSIE			1			8 700 000,00
PROGRES			1			2 509 760,00
PGIRE			2			26 299 029,00
SERVICES						
GRE A GRE						
TELECOM		1			33 440 000,00	
ARULOS						
M. DU BUDGET	11			4 117 582 572,00		
MENFOP/PRODA						
MERN						
ADR			1			12 433 361,16
CNSS		2			54 899 438,17	
MEFI/GEDES			1			12 419 498,92
DRIVE			1			12 369 381,60
AO et national						
EDD			3			314 989 198,00
ANSIE			1			15 000 000,00
DFN			3			52 641 015,45
ADR			1			2 756 460
M.SANTE			1			21244768,34
MASS/PITCH			1			2 710 000
CNSS			2			51 720 455
DCP	2			97 862 581,00		
ARULOS			2			11 175 786,00
MEFI/GEDES			1			47 272 186,51
RLACC						
BREFON			2			17 491 359
DRIVE						
MENFOP/PRODA			2			111 086 590,00
MENFOP/ PDCE			1			4 050 000,00
CLE			2			55 630 127,60

AO International								
EDD				1				880 491 325,70
ADDS				1				6 808 646,00
ARULOS				3				92 739 793,99
ONEAD			1				1 724 917 680,00	
MENFOP/PRODA				1				12 446 690
DFN				1				109 835 132
ARMD								
SIAF		1				48 405 000,00		
ADR			1	2			292 950 000,00	739 168 120,08
M.SANTE				1				46 207 460,00
RLACC				1				17 221 164,90
BREFONS				1				145 349 119,85
AVENANT								
ADR				1				30 708 056,15
MEFI/GEDES								5 811 478,70
TOTAL	55	51	38	133	8 440 350 935,00	6 336 243 964	2 669 974 341,00	27 022 900 681

II. ANNEXE 2 : LISTE DES ATTRIBUTAIRES

ATTRIBUTAIRES DJIBOUTIENS	NBRE	MTT EN FDJ
ABDILLAH I OSMAN DARAR	2	72 108 333,00
AC. RIES	1	26 433 000,00
AFFASSEH	2	23 164 820,00
AFFIWADE	4	60 723 751,00
AGENCE DJIBOUTIENNE DES ROUTES	1	44 378 490,00
AL MOUMIN	7	1 709 028 669,22
AL OUL GROUP	1	49 812 700,00
AL-GAMIL	7	310 995 360,25
ALI OMAR WAISS	1	49 350 173,00
ALVI TRADING	1	62 501 000,00
ALVIMA SARL	1	21 396 277,00
APL DATA CENTER	1	87 571 000,00
ARKAN SARL	2	58 208 613,00
ASKA INGENIERIE/OMAR CONSULTING SERVICE	1	47 272 186,51
AU CHIC PARISIEN	3	14 135 700,00
AU SALON DE COIFFURE ASMA	1	8 330 600,00
AXE-DJIB CONSTRUCTUON	1	15 589 832,00
BANEHUS	1	7 990 000,00
BARWAKO	1	10 217 105,00
BATERRY POWER SARL	1	632 500,00
BAYAH SERVICE SARL	1	35 079 545,00
BKS	2	19 240 000,00
BOULANGERIE ABDOURAHMAN	1	18 972 000,00
BULL LIFESTYLE	1	40 489 366,00
CABINET AUDEXCO	1	3 157 214,00
CABINET CECA	1	9 015 786,00
CABINET D. CONSULTING	1	46 207 460,00
CABINET DJIBOUTI CONSULTING GROUP	1	33 313 801,45
CABINET ODYSEE	1	2 710 000,00
CABINET ODYSSEE AUDIT & CONSEIL	1	4 050 000,00
CABINET PLURI-EXPERTISES	1	13 135 359,11
CABINET QSOLUTIONS	1	21 308 747,90
CGMR	2	859 861 615,74
CHD	1	18 011 124,00
CIBS	1	7 580 969,00
CONDOR CONSTRUCTION	1	8 185 480,00
DAACH	1	7 870 000,00

ATTRIBUTAIRES DJIBOUTIENS	NBRE	MTT EN FDJ
DHEEMAN GROUP ET GTECH ENTREPRIS	1	16 990 127,60
DICO MEUBLE	7	143 584 650,00
DITA	1	14 625 360,00
DJI FU SARL	6	3 275 486 350,78
DJIB TRAVAUX ET SERVICE	1	33 335 293,00
DJIBOUTI CONSULTING GROUP	1	33 313 801,45
DJIBRIL ABDILLAH	1	11 070 895,00
ECO BRIQUES	1	2 233 375,00
EDC	3	45 165 955,00
EGE	6	88 061 051,00
EGEB	3	22 848 720,00
ENTREPRISE ABDILLAHI GUEDI DIRANEH	1	11 095 260,00
ENTREPRISE ABDOKAMIL	1	34 920 000,00
ENTREPRISE ACREBA	1	28 546 048,00
ENTREPRISE AINANO	1	18 125 225,00
ENTREPRISE ALI OMAR WAISS	1	30 041 271,00
ENTREPRISE AL-ISMAEL CONSTRUCTION	1	10 278 600,00
ENTREPRISE ARAN MUDA	1	8 878 575,00
ENTREPRISE ARTIME SARL	1	5 804 500,00
ENTREPRISE BARAREYE	3	42 766 320,00
ENTREPRISE BASSITO	1	3 961 220,00
ENTREPRISE D&B	1	17 878 500,00
ENTREPRISE DAWALEH CONSTRUCTION	1	328 995 686,32
ENTREPRISE DCCI	1	8 079 287,00
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION TTNA	1	21 514 000,00
ENTREPRISE DIMBIO	1	9 486 620,00
ENTREPRISE DIMBIO TECH ET GAWRA	2	10 468 263,00
ENTREPRISE ECS	2	120 961 269,00
ENTREPRISE ELELEYO	2	7 122 740,00
ENTREPRISE ESC	1	20 833 410,00
ENTREPRISE FOURREH	1	33 097 680,00
ENTREPRISE GLOBAL	1	18 280 950,00
ENTREPRISE HAMZA WABERI	2	46 348 242,00
ENTREPRISE HOUMED LOITA	2	44 977 081,00
ENTREPRISE IDROLEC	1	27 838 228,00
ENTREPRISE K3 ENGINEERING CONSTRUCTION & SAS	1	500 000 000,00
ENTREPRISE MAHIDIFOU	2	16 067 247,00
ENTREPRISE MAIDAN	1	32 473 601,00
ENTREPRISE MAKKE CONSTRUCTION	1	35 057 654,00
ENTREPRISE MATARA	1	16 620 102,00
ENTREPRISE MHA	4	75 042 946,00

ATTRIBUTAIRES DJIBOUTIENS	NBRE	MTT EN FDJ
ENTREPRISE MMB	1	15 323 313,00
ENTREPRISE MOHAMED ALI WALIEH	1	9 652 300,00
ENTREPRISE MOUSSA ALI	1	21 891 851,00
ENTREPRISE NOVATEZ	1	9 399 999,00
ENTREPRISE OSMAN DARAR	2	21 720 890,00
ENTREPRISE RAYS	1	76 909 710,00
ENTREPRISE SENEX	1	23 720 000,00
ENTREPRISE SIYAN	1	9 983 742,00
ENTREPRISE SOCOPI	5	1 206 365 437,51
ENTREPRISE SOUBLA	1	10 696 390,00
ENTREPRISE WIDIYA	1	7 409 000,00
ENTREPRISE WMK CONSTRUCTION SARL	1	11 449 400,00
EQUATEUR	1	46 750 000,00
ETS ABDI	6	86 785 920,00
ETS HASSAN HOUSSEIN	1	51 000 000,00
ETS HOUFANEH	1	56 030 400,00
ETS MALIK ABUKWASEA	1	31 250 000,00
ETS MODERNE	3	13 398 702,00
ETS PNEU PRO	1	2 000 000,00
ETS QORCHEYE TRADING	1	34 214 400,00
ETS SAFIA HASSAN BOUH	1	9 000 000,00
ETS SANTAL	1	63 429 400,00
ETS THARWA	1	36 014 880,00
ETS WASSEL	6	200 563 545,00
ETS WILDAN	1	13 550 000,00
EXCO AUDIT& CONSEIL	1	4 356 000,00
FARADIL I.S.F. CONSTRUCTION	1	10 217 105,00
FORTIS CLEAN	1	11 666 667,00
G. TECH	1	48 325 080,00
GERENY DRYLLING WATER	2	125 188 137,00
GOLDEN AFRICA	1	38 359 000,00
GROUPEMENT COMPILLOG/QUALISYS CONSULTING	1	31 190 035,50
GROUPEMENT DCG/OTIX	1	15 000 000,00
GROUPEMENT DIMB TECH / GAWRA	1	10 066 077,00
GROUPEMENT HOUMED LOITA-MAHIDIFOU	1	38 696 362,00
GROUPEMENT INTERNATIONAL AUDIT&CONSEIL KSS CONSULTING	1	2 756 460,00
GROUPEMENT QUALISYS CONSULTING/COMPILLOG	1	21 244 768,34
G-TECH	1	46 748 000,00
HADAGALA DRILING WATER SARL	2	50 761 400,00
HALLES TRADING SARL	6	196 481 140,00

ATTRIBUTAIRES DJIBOUTIENS	NBRE	MTT EN FDJ
HARMONICA	2	2 039 904 180,00
HAWA GOHAR CONSTRUCTION	1	24 345 187,00
HOCHE	1	12 342 968,00
HODANE CONSTRUCTION	1	77 704 350,00
HORMOD BOURAH	1	26 093 160,00
HOUMED LOITA-MAHIDIFOU	1	21 622 122,00
HYPERCUBE	3	152 128 242,00
IBRAHIM AHMED BEN AHMED AL DOUBAI	1	43 800 800,00
IBRAHIM MOHAMED HASSAN	1	12 369 381,60
ILTIREH	1	6 884 100,00
ILTIREH WAIS	1	17 563 660,00
KOMAD	1	14 518 080,00
LE SUD SARL	1	60 440 640,00
LIBRAIRIE VICTOR HUGO	2	55 120 410,00
MANE AUTO	3	29 777 000,00
MARILL AUTOMOTIVE	9	272 266 362,00
MER ROUGE	2	29 837 850,00
MILLE ET UNE SOLUTION	1	9 519 000,00
MODERNE	1	22 076 400,00
MOUSSA MIGUIL BAR1 (M.M.B)	1	9 349 645,00
MOUXRA	1	17 200 600,00
MR ABDALLAH MOHAMED ABASS	1	2 160 000,00
MR BOUH HOUSSEIN OFLEH	1	9 149 077,08
MULTI ROBLEH	1	10 000 000,00
MULTI-SERVICES OLYMPIQUES	2	68 354 000,00
NAPOLEON 24H	2	24 268 605,00
NASSER GROUP	1	117 200 000,00
PAPETERIE & MOBILIER NAKROUMA	2	35 676 000,00
PBIS	7	203 675 428,22
PEGESCO	1	304 844 298,14
PKF	3	87 758 184,31
PLURI-EXPERTISE	1	23 103 100,00
PROXY CONSTRUCTION SARL	1	26 584 998,00
QSOLUTIONS	1	4 965 524,74
RAYS	1	21 284 740,00
SAAD ABDILLAHI ASSOWEH	1	12 433 361,16
SAID	1	1 333 625,00
SENEX	1	23 720 000,00
SHARAFALLY	2	99 948 100,00
SIYAN CONSTRUCTION	1	14 780 000,00
SOCIETE AGRO VETO	1	9 010 000,00

ATTRIBUTAIRES DJIBOUTIENS	NBRE	MTT EN FDJ
SOCIETE AL MOUSTAKBAL	1	2 966 900,00
SOCIETE DJIB CLOUD SARL	1	19 791 690,00
SOCIETE DJIB-CLEAN	2	777 430 512,00
SOCIETE EQUATEUR	1	6 000 000,00
SOCIETE EXPRESS CLEANING	1	30 887 904,00
SOCIETE GLOBAL SECURITY	1	108 000 000,00
SOCIETE HABONE CONSTRUCTION	1	39 999 984,00
SOCIETE HATECH	1	48 154 128,00
SOCIETE INGENIERIE ÉLECTRIQUE	1	26 916 363,00
SOCIETE NAGAT	1	48 000 000,00
SOCIETE NOVATEZ	1	34 999 992,00
SOCIETE RIFT VALLEY	1	344 160 000,00
SOCIETE SECURITY MAX	1	736 200 000,00
SOCIETE TRADE SERVICE SOLUTION (T.T.S)	1	117 189 227,40
SOGEMA TECHNOLOGIES	1	14 331 421,44
SPCEMC	1	1 250 750,00
SS HOUDEIDI	1	5 978 982,00
STCD	15	870 236 966,00
STELLA	1	15 845 592,00
SVAMC	3	20 738 000,00
TAMAMOUL MOTORS	2	52 592 460,00
TANGUI SARL	2	109 611 333,31
TISSUS DU MONDE	2	35 261 500,00
VINGT INGENIEURS EN TRAVAUX STATISTIQUE	1	5 811 476,70
WIDIYA	3	20 458 140,00
SOCIETE ATLAS ASSISTANCE ET CONSEIL	1	33 440 000,00